



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

Pôle Ressources Techniques

Affaire suivie par : Lcl Jean Philippe MOIRON

N/Réf. : JPM/SE SDIS / N° 18D-TECH

Réf : Votre courrier NM/CM 04-2018-025 du 9 avril 2018

Objet : Devenir des centres de secours sur le secteur Val Guiers



REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint Alban Laysse, le mercredi 2 mai 2018

Le Président du conseil d'administration,

A

Monsieur Robert CHARBONNIER
Président de la communauté de communes
Val Guiers
585 Route de Tramonet
73330 - Belmont-Tramonet

M. Le Président,

Dans le cadre de la révision de vos documents d'urbanisme, vous m'interrogez sur les objectifs du SDIS sur votre secteur. En réponse, je suis venu à la rencontre des élus du secteur, lors d'une réunion que vous aviez organisée en vos locaux le 19 avril dernier, accompagné, notamment, du Colonel hors classe CLAUD, directeur du SDIS de la Savoie.

La communauté de communes que vous présidez compte deux centres de secours sur son territoire, l'un à Pont de Beauvoisin, l'autre à Saint Genix sur Guiers.

Des réflexions sur une éventuelle fusion de ces deux centres ont eu lieu en 2011 et 2012. Elles ont donné lieu à plusieurs constats et décisions :

1- Tant que le volontariat est actif dans chacun des centres de secours, la fusion n'offre aucun avantage.

2- Lorsque l'avancement du Lyon-Turin ferroviaire (LTF devenu TELT) nécessitera le démarrage du percement d'un tunnel sous Chartreuse, les pompiers devront faire face à un risque nouveau, engendré par ces travaux. Le cas échéant il serait judicieux de réfléchir à la construction d'un centre de secours fusionnant les deux centres actuels, en faisant appel à des financements européens, via TELT, ainsi, peut-être qu'à des financements isérois, dans l'hypothèse où ce nouveau centre de secours participerait à la couverture du secteur situé outre Guiers.

3- Dans l'attente, vous aviez entrepris les démarches visant à l'inscription d'une zone d'équipement EUQ dans le PLU de la commune de Belmont-Tramonet pour permettre, à terme, l'implantation d'un centre de secours à l'échelle du Guiers. D'autre part, vous aviez accepté de financer la moitié des 300 k€ de travaux de réhabilitation des deux centres existants ; lesquels ont été réalisés et donnent entière satisfaction, participant d'autant au maintien du volontariat dans chacun des centres.

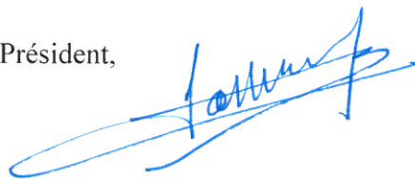
Lors de la réunion du 19 courant, le Directeur du SDIS vous a confirmé que les pompiers savoyards et isérois continuaient à entretenir d'excellentes relations, travaillant de concert lors de réguliers échanges et autres exercices visant à améliorer le service rendu à la population dans le cadre d'une relation de bon voisinage. Il vous a également affirmé qu'aucune réflexion n'était en cours quant à la construction d'une caserne commune "Pont 38 / Pont 73". De plus il vous a précisé qu'aucune option ne sera retenue sans une présentation préalable aux élus, et, que le fonctionnement du SDIS ne pouvait en aucune façon conduire à des discussions entre sapeurs-pompiers visant à la construction d'une caserne.

C'est dans ce contexte que je vous confirme que la réserve foncière constituée à Belmont-Tramonet doit être préservée au profit d'une éventuelle implantation d'un centre de secours, alors même que cette hypothèse n'est pas d'actualité. De même, aucune réflexion n'est en cours au sujet d'une caserne commune Pont / Pont. Le jour où la situation sera amenée à évoluer, je ne manquerais pas de vous tenir informé dans les meilleurs délais.

Recevez, Monsieur Le Président, l'expression de ma sincère considération

Bien cordialement,

Le Président,



Monsieur Gaston Arthaud-Berthet